COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Catherine Fournier contreviendrait à la réglementation municipale en matière d'affichage électorale

Longueuil, 5 août 2021 — Réagissant au déploiement prématuré de l'affichage électoral de Coalition Longueuil – Équipe Catherine Fournier, le candidat à la mairie pour Longueuil Citoyen, Jean-Marc Léveillé, déplore le non-respect des règles en place et constate la méconnaissance des règlements de la Ville et des trois arrondissements dont semble avoir fait preuve l'équipe de Madame Fournier. Pour ce dernier, c'est une démonstration évidente d'un manque d'expérience de la candidate à la mairie et de son équipe de candidats. Il demande que Coalition Longueuil – Équipe Catherine Fournier retire l'ensemble des pancartes déjà installées sur le territoire de la Ville et qu'elle se conforme à la réglementation qui interdit tout affichage électoral avant le 17 septembre.

« La première responsabilité du maire est de connaître et de faire respecter la réglementation municipale, incluant celle en lien avec l'affichage électoral. La chose responsable aurait été d'abord de s'assurer de respecter les règles. Je souhaite que tous les partis s'engagent à mener une campagne équitable, dans le respect des règles et de la transparence. C'est ce qu'exige de nous les citoyens de Longueuil. », d'indiquer Jean-Marc Léveillé.

Mentionnons que la greffière de la Ville de Longueuil a informé les élus et les partis municipaux que l'affichage électorale est interdit d'ici le 17 septembre 2021, en vertu du Règlement CO-2021- 1149 sur l'occupation du domaine public pour les immeubles et voies de la Ville de Longueuil ainsi que par les règlements de zonage des arrondissements pour les propriétés privées.

- 30 -